

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2026-020

**OBJET :**

*Vote des taux des taxes directes  
 locales pour 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 29

Date de convocation du conseil communautaire : 25 février 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....27  
 pour :.....27  
 contre :.....00  
 abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- par M. MUFFAT Jean-François à M. VINET Philippe,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de voter les taux des taxes directes locales pour 2026.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **fixe** les taux de la fiscalité pour l'année 2026 selon les valeurs suivantes :
 

▫ taxe d'habitation :	6,27 %
▫ taxe foncière sur les propriétés bâties :	5,52 %
▫ taxe foncière sur les propriétés non bâties :	25,27 %
▫ cotisation foncière des entreprises :	26,79 %
- **charge** Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
 Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
 Gérald LOMBARD